

**Assemblée générale**

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
3 décembre 2013
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 18^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 23 octobre 2013, à 10 heures

Président : M. Dhanapala (Vice-Président) (Sri Lanka)**Sommaire**

Point 16 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement (*suite*)

Point 21 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance

- a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
- b) Science et technique au service du développement
- c) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
- d) Culture et développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-52735X (F)



Merçi de recycler

En l'absence de M. Diallo (Sénégal), M. Dhanapala (Sri Lanka), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 16 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement (suite) (A/68/65-E/2013/11)

1. **M. Taib** (Malaisie) dit que les technologies de l'information et des communications (TIC) sont des catalyseurs critiques du développement économique et de l'investissement. Ce secteur a connu une croissance spectaculaire au cours des dix dernières années. De nombreuses nouveautés, telles que la croissance d'Internet mobile, les réseaux sociaux et les services informatiques en nuage, n'avaient même pas été envisagées lors du Sommet mondial sur la société de l'information. La Malaisie se félicite de l'examen de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial après dix ans.

2. L'industrie des télécommunications et des multimédias constitue un fondement solide pour la poursuite de la croissance du secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) en Malaisie. Les TIC sont intégrées dans son programme de développement grâce à des initiatives publiques, telles que le Super couloir multimédia et le développement des TIC par les communautés pour les communautés, au titre du programme Malaisie numérique. Le Gouvernement malaisien est déterminé à ce que tous les citoyens puissent accéder à des installations de communication. Dans le cadre de l'initiative nationale relative aux services sur large bande, les jeunes peuvent demander une remise sur certains ordiphones et un million d'ordinateurs sont distribués à des groupes à faible revenu pour faciliter l'accès à Internet et accroître l'emploi du large bande. Sur le plan international, le programme de coopération technique malaisien a contribué notablement à la coopération Sud-Sud en fournissant un appui à plus de 141 pays en développement depuis 1981. Sur le plan régional, la Malaisie continuera à appuyer les efforts de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en matière d'élaboration de principes relatifs au TIC, pour guider les responsables des politiques sur des questions telles que les flux d'information transfrontières.

3. **M. Kohona** (Sri Lanka) dit que son pays a souscrit à la résolution 20/8 du Conseil des droits de

l'homme, aux termes de laquelle Internet est un moteur du développement. Sri Lanka a réalisé des progrès louables en matière de TIC afin de devenir le principal centre de TIC et de connaissances dans la région. Son initiative relative au développement de la société électronique a joué un rôle de premier plan dans l'édification des moyens de plus de 400 communautés rurales éloignées et le taux national de connaissance des technologies de l'information et des communications est passé de 9,7 % en 2009 à près de 40 % en 2013. Sri Lanka a également bien progressé dans le domaine des télécommunications : le taux de pénétration des téléphones mobiles est passé de 87,8 % en 2011 à 110 %. Le premier service mobile commercial 4G en Asie du Sud fonctionne maintenant à Sri Lanka et son pays a été récompensé au World Summit Award Mobile de 2012. En conséquence des initiatives prises par l'Office des technologies de l'information et des télécommunications de Sri Lanka, plus de 300 sites Web publics sont disponibles dans les langues locales et un réseau rural de 699 centres qui couvre toute l'île fournit des services publics électroniques dans les langues locales.

4. La crise économique mondiale a eu des incidences sur la capacité de Sri Lanka de mobiliser des ressources et d'acquérir de nouvelles technologies. Il faut faire davantage pour renforcer la coopération Sud-Sud et promouvoir la coopération Nord-Sud en matière de TIC. Une assistance en matière de renforcement des capacités et de promotion de la compréhension mutuelle, de l'infrastructure de connectivité mondiale est particulièrement importante.

5. **M^{me} Bilello** [Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)] dit que le Sommet mondial a fait beaucoup pour mettre au premier plan de la réflexion et de la prise de décision le potentiel des techniques de l'information. L'UNESCO a eu pour mission de mettre en œuvre six grandes orientations du Sommet mondial, compte tenu du fait que, une fois que les infrastructures sont en place, les personnes doivent pouvoir transformer l'information en connaissances et les comprendre pour améliorer leurs moyens d'existence et contribuer au développement économique et social de leur société. L'UNESCO s'est donc prononcée en faveur d'une transition de sociétés de l'information vers des sociétés de connaissances inclusives, l'accent étant mis sur la dimension humaine des TIC et les droits fondamentaux

de tout un chacun de pouvoir accéder à l'information et d'exprimer librement son opinion.

6. En février, l'UNESCO a accueilli le premier examen de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial après dix ans, au cours duquel 1 800 participants venus des pouvoirs publics, de la société civile, du secteur privé et des organisations non gouvernementales ont étudié l'évolution récente et débattu de l'avenir et des priorités dans les sociétés de l'information et des connaissances. Le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, que préside actuellement l'UNESCO, a récemment publié une déclaration conjointe dans laquelle il a souligné l'importance des TIC pour le programme de développement pour l'après-2015 et la nécessité d'une interaction entre le programme de développement pour l'après-2015 et l'examen, après dix ans, de la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial.

Point 21 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance

a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance (A/68/259)

b) Science et technique au service du développement (A/68/227)

c) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (A/68/265)

d) Culture et développement (A/68/266)

7. **M^{me} Akhtar** (Sous-Secrétaire générale au développement économique), présentant le rapport du Secrétaire général sur le rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance (A/65/259) dit que l'accroissement de l'interdépendance mondiale a des incidences considérables sur les stratégies et les objectifs de développement national. Bien que la mondialisation se soit accompagnée de nombreuses possibilités, notamment en ce qui concerne les échanges et les TIC, les pays et les peuples ne bénéficient pas tous intégralement de son potentiel positif. Les déséquilibres dans la répartition des coûts et des avantages, les crises économiques, sociales et environnementales, les conflits dans diverses régions du monde et les incidences des migrations internationales sur la mondialisation constituent des

défis qui restent à relever. La coopération multilatérale doit également être plus efficace.

8. Le rapport recommande, entre autres, de renforcer l'efficacité du multilatéralisme pour concrétiser pleinement les possibilités engendrées par la mondialisation et en réduire les coûts et les risques. À cet effet, l'Organisation des Nations Unies pourrait promouvoir davantage la coordination multilatérale, la cohérence et le respect du principe de responsabilité pour l'après-2015 et assurer le bon fonctionnement du cadre institutionnel chargé de l'examen et du suivi des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, dont le nouveau Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Il faut également disposer de meilleures données et statistiques afin d'analyser les incidences de la mondialisation sur le développement et procéder à un repositionnement stratégique à plus long terme du système des Nations Unies pour le développement, pour qu'il soit plus efficace et pertinent dans la nouvelle conjoncture du développement.

9. Il faudra s'employer à mettre le développement au cœur même de la mondialisation et à assurer la cohérence accrue des politiques de tous les pays. L'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 est l'occasion historique de modifier le paradigme de développement; un cadre de développement plus large contribuerait à tirer parti des possibilités, des défis et des risques extrêmement liés que pose la mondialisation dans une conjoncture de développement en évolution rapide. La Deuxième Commission souhaitera peut-être examiner un aspect particulier de la mondialisation lorsqu'elle débattera du point à l'examen.

10. **M. Bandarin** [Sous-Directeur général pour la culture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)], présentant le rapport de la Directrice générale de l'UNESCO (A/68/266) dit que la culture ne figure pas parmi les cibles et les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement. Au cours des dix dernières années, l'UNESCO et d'autres partenaires du système des Nations Unies ont cherché à promouvoir la notion de culture, notamment en établissant un cadre normatif et en réalisant de nombreux projets sur le terrain, avec l'appui du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La culture devrait être considérée comme un catalyseur et un moteur du développement durable et le secteur

culturel contribue de plus en plus à la création de revenus et d'emplois.

11. Le rapport décrit un certain nombre d'activités entreprises au cours des deux dernières années, dont la constitution d'une équipe spéciale sur la culture et le développement et l'organisation à Hangzhou (Chine), en mai 2013, d'un congrès sur le thème « La culture : une composante essentielle du développement durable ». Le rapport rappelle également que la culture fait partie intégrante de 70 % des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et contient des recommandations visant à promouvoir le rôle de la culture dans le programme de développement pour l'après-2015.

12. **M^{me} Henderson** [Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)], présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Science et technique au service du développement » ([A/68/227](#)) dit que ce rapport rend compte des travaux menés par la Commission de la science et de la technique au service du développement dans des domaines tels que l'agriculture, les TIC et la gestion de l'environnement. Il présente également des informations sur les activités réalisées par la CNUCED et d'autres organismes en vue d'aider les pays en développement à intégrer les politiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation à leurs plans et stratégies nationaux de développement. À sa quinzième session, la Commission a mis en relief l'importance des capacités en matière de technologies de l'information et des communications dans les pays en développement pour la promotion de l'apprentissage et des capacités de recherche; à sa seizième session, elle a souligné le rôle de la science, de la technique et de l'innovation dans l'urbanisation viable et la manière dont des cadres directifs nationaux sur le haut débit pourraient combler la fracture numérique. Elle a également continué à aider le Conseil économique et social à donner suite aux conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information.

13. La CNUCED a publié une étude sur la science géospatiale et la technologie au service du développement et son rapport de 2012 sur la technique et l'innovation a porté essentiellement sur la collaboration Sud-Sud dans les domaines de la technique et de l'innovation. Les récents examens des politiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation de trois pays d'Amérique latine réalisés par la CNUCED en collaboration avec la Commission

économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ont cherché à sensibiliser les responsables politiques et les parties prenantes au rôle de la science, de la technique et de l'innovation dans la croissance et le développement et à recenser un ensemble de priorités pour renforcer les capacités nationales dans ces domaines.

14. Les travaux préparatoires concernant le programme de développement pour l'après-2015 réalisés par la Commission de la science et de la technique au service du développement et la CNUCED ont été centrés sur la nécessité de s'attaquer aux obstacles persistants que rencontrent les capacités techniques et d'innovation des pays en développement au moyen d'un partenariat mondial pour le développement. Quatre domaines des politiques publiques indispensables à la promotion de la science, de la technique et de l'innovation dans le programme de développement pour l'après-2015 ont été recensés, à savoir les connaissances techniques et les capacités d'innovation, les incitations, l'information et les partenariats. La CNUCED organisera en décembre une table ronde sur les deux nouvelles questions dont la Commission de la science et de la technique sera saisie, à savoir la science, la technique et le développement pour le programme de développement pour l'après-2015 et les technologies de l'information et des communications aux fins d'un développement économique et social inclusif. La Commission examinera les conclusions de la table ronde à sa dix-septième session, en mai 2014.

15. **M. Kempf** (Groupe de la veille économique mondiale, Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire » ([A/68/265](#)), dit que ce rapport contient une analyse de la situation macroéconomique des pays à revenu intermédiaire, une évaluation du rôle du système des Nations Unies dans ces pays ainsi que des recommandations et des conclusions.

16. Les pays à revenu intermédiaire abritant 74 % de la population mondiale et représentant 45 % du produit mondial brut, leurs résultats macroéconomiques sont particulièrement importants pour l'économie mondiale. Bien que l'intensification de la coopération Sud-Sud contribue à réduire l'instabilité des résultats économiques des pays à revenu intermédiaire, les niveaux ont varié. Entre 2010 et 2012, le taux de croissance des pays à revenu intermédiaire d'Asie a été

presque le double de celui des pays à revenu intermédiaire d'Europe. En outre, la croissance par habitant a été nettement inférieure à la croissance générale dans un certain nombre de pays, en particulier ceux dont le taux de fécondité est élevé, ce qui a des incidences en matière de réduction de la pauvreté en Afrique.

17. Les pays risquent également de tomber dans le « piège du revenu intermédiaire », à savoir qu'ils sont moins concurrentiels que les pays dont le revenu est moindre mais ne peuvent toujours pas concurrencer les pays à revenu élevé. Il leur reste à relever le défi de concevoir et d'appliquer des politiques de promotion de la transformation économique, inclusives, soucieuses de l'environnement et durables. Les pays à revenu élevé doivent fournir une assistance technique à cet effet.

18. Évoquant la coopération du système des Nations Unies avec les pays à revenu intermédiaire, M. Kempf dit que 79 % des pays interrogés ont jugé que le système des Nations Unies s'était mieux adapté aux besoins de développement des pays au cours des quatre années écoulées. Il a été indiqué qu'au cours des quatre prochaines années, les secteurs les plus importants d'assistance des Nations Unies aux pays à revenu intermédiaire seraient l'environnement et le développement durable, l'eau et l'assainissement écologique, la santé et la diminution de la pauvreté.

19. Le rapport contient un certain nombre de conclusions et de recommandations, concernant entre autres la nécessité d'un cadre stratégique précis de coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire et l'élaboration d'un système de classement plus poussé des pays en fonction de leur stade de développement qui tiendrait mieux compte du caractère multidimensionnel du développement. Ce système pourrait s'inspirer de la méthode utilisée pour définir les pays les moins avancés et inclure des éléments tels que les revenus, les indicateurs de développement humain et le degré de vulnérabilité économique et environnementale.

20. **M. Landveld** (Suriname) se féliciterait de l'examen d'un nouveau système de classement qui tiendrait compte du développement et pas seulement des revenus. Dans ce système, les pays à revenu moyen pourraient être rebaptisés « pays moyennement développés » et considérés comme souhaitant évoluer vers une économie à valeur ajoutée plus élevée.

L'intervenant demande quelles mesures seront prises pour mettre à disposition les avantages des nouvelles technologies, en particulier les TIC et l'accès Internet, dans le programme de développement pour l'après-2015 et quels objectifs et cibles relatifs à la culture seront pris en compte dans l'établissement de ce programme.

21. **M. Bandarin** [Sous-Directeur général pour la culture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)] dit que la culture n'est pas seulement un catalyseur du développement mais un secteur de développement à part entière. Il est certain qu'une place sera faite à la culture dans le nouveau programme de développement, toujours en cours d'établissement, y compris en ce qui concerne l'atténuation de la pauvreté, l'environnement et le développement et l'aménagement urbains.

22. **M^{me} Henderson** [Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)] dit que l'accès à Internet sera examiné par l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015. Les États Membres souhaiteront peut-être aussi évoquer cette question à la sixième session du Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, qui doit se réunir en décembre.

23. **M. Kempf** (Groupe de la veille économique mondiale, Département des affaires économiques et sociales) dit que, pour être moins sensibles aux choc externes, les pays à revenu intermédiaire doivent passer d'une économie orientée vers les ressources à une économie à valeur ajoutée plus élevée. Quant à un système de classement, une autre possibilité serait de conserver le classement fondé sur le niveau de revenu et d'introduire d'autres variables relatives au développement économique et social, de manière à constituer des sous-groupes parmi les pays à revenu intermédiaire. Lors de la conception d'un autre classement, il faudra veiller à tenir compte du point de vue des responsables des politiques et à ce que le classement serve à optimiser les politiques nationales ainsi que la politique de développement.

24. **M. Pierre** (Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, Département des affaires économiques et sociales) souligne l'importance des travaux analytiques et normatifs que continue à mener l'Organisation des

Nations Unies au sujet de la définition et du classement du développement et de la validité des instruments de mesure. Plusieurs initiatives ont été présentées dans ce domaine, aux niveaux régional, national et mondial.

25. **Le Président** invite les membres de la Deuxième Commission à tenir un débat général sur le point à l'examen.

26. **M. Thomson** (Fidji), parlant au nom des États du Groupe des 77 et la Chine, dit que la mondialisation présente des possibilités et des défis et devrait être facilitée par un système multilatéral inclusif, de sorte que ses bénéfices soient partagés par tous. L'Organisation des Nations Unies, instance inclusive sur le développement et la mondialisation, devrait veiller au bon fonctionnement de son cadre institutionnel en matière d'examen et de suivi des travaux de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Forum politique de haut niveau. Elle devrait également promouvoir une coordination et une interaction accrues avec les institutions économiques et financières internationales compétentes pour assurer la cohésion s'agissant du programme de développement pour l'après-2015.

27. La mondialisation a été facilitée ces dernières années par l'évolution rapide de la science, de la technique et de l'innovation. Le Groupe des 77 et la Chine sont préoccupés par le fait que nombre de pays en développement manquent de moyens bon marché d'accès aux technologies, dont les TIC, qui pourraient jouer un rôle vital dans le développement et dans la facilitation des efforts menés pour relever les défis mondiaux. Il faut faire davantage pour permettre aux pays en développement de bénéficier des progrès techniques et de renforcer leur capacité d'élaboration, d'adoption et de diffusion des techniques. La création d'un mécanisme de facilitation des techniques pourrait aider les pays en développement à combler l'écart dans le domaine technique.

28. La culture est un important facteur d'inclusion sociale et d'élimination de la pauvreté et la diversité culturelle joue un rôle important dans le développement durable des communautés, des peuples et des nations. M. Pierre invite le système des Nations Unies à promouvoir à l'échelle du système des politiques et des mesures concernant la culture et le développement, en tirant parti de la dynamique de l'examen ministériel annuel de 2013 du Conseil

économique et social et du débat thématique de haut niveau tenu par l'Assemblée générale en juin.

29. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent des contributions positives des pays à revenu intermédiaire, en particulier des efforts qu'ils ont déployés pour éliminer la pauvreté. Bien que le classement des pays à revenu intermédiaire sur la base du revenu par habitant saisisse des dimensions importantes du développement, il est incomplet et masque des disparités entre les pays et dans les pays. Compte tenu des défis particuliers qu'ils doivent relever, les pays à revenu intermédiaire devraient continuer à recevoir une assistance en matière de développement du système des Nations Unies. Cette assistance devrait être mieux adaptée à leurs besoins, mais ne devrait pas remplacer le programme de développement des pays les moins avancés ni avoir des incidences négatives sur celui-ci.

30. **M. Rahming** (Bahamas), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que la mondialisation et l'interdépendance doivent être examinées dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, afin de rectifier les déséquilibres que connaissent de nombreux pays en développement. En raison de leur faible superficie, de leur économie ouverte, de leur situation géographique et de leur climat, les États de la CARICOM sont au nombre des plus vulnérables aux effets néfastes de la mondialisation, dont les changements climatiques et la crise économique. Parce qu'ils ont également pâti des effets secondaires illicites de la mondialisation – la traite des personnes, le blanchiment d'argent et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre – ces pays ont fait vigoureusement entendre leur point de vue lors des négociations du Traité sur le commerce des armes. L'application de ce traité exigera un processus multilatéral, efficace et vigoureux.

31. Les États de la CARICOM sont extrêmement préoccupés par les problèmes de différenciation et de graduation et par leurs incidences sur l'accès au financement. Ils apprécient que le « piège des pays à revenu intermédiaire » ait été constaté dans le rapport du Secrétaire général, compte particulièrement tenu du fait que leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles signifie que les gains éventuels peuvent être rapidement éliminés. Constatant que les vulnérabilités spécifiques des petits États insulaires en développement ne sont pas prises en compte dans le classement économique des pays, la CARICOM convient qu'il importe d'affiner le classement fondé

uniquement sur des moyennes monétaires et d'examiner cette question dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. En outre, la communauté internationale devrait appuyer la demande, formulée par la région, d'examiner immédiatement les critères employés par certaines institutions financières multilatérales et partenaires de développement en matière d'accès des petits pays à revenu moyen hautement endettés à des ressources à condition de faveur.

32. La CARICOM demande un régime commercial mondial juste et équitable, qui réponde aux nouveaux problèmes importants pour les petites économies vulnérables et réduise les obstacles aux échanges entre pays en développement. Elle est extrêmement préoccupée par les effets des subventions qui faussent les échanges, telles que celles versées aux multinationales dans le domaine du rhum, qui constituent un désavantage manifeste pour les distillateurs de la région et compromettent la viabilité à long terme de l'industrie du rhum. Les gouvernements concernés devraient collaborer avec la CARICOM pour que le marché du rhum devienne de nouveau concurrentiel.

33. Enfin, le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 doit porter sur les inégalités croissantes entre les pays et prévoir un partenariat mondial renforcé, de sorte que la mondialisation bénéficie à tous les pays et pas seulement à un petit nombre de privilégiés.

34. **M. Bame** (Éthiopie), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le multilatéralisme doit être un élément essentiel du prochain cadre de développement. Il souligne l'importance de mesures collectives pour éliminer la pauvreté, dans le contexte d'un environnement international porteur et d'un partenariat mondial efficace pour la mobilisation des ressources. L'Organisation des Nations Unies aurait un rôle central à jouer dans ce domaine.

35. La technologie est indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable, mais ne fait pas l'objet de l'attention qu'elle mérite dans le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Le fossé technologique entre pays riches et pays pauvres renforce les inégalités et sape les efforts d'élimination de la pauvreté. La communauté internationale devrait contribuer au transfert des techniques et au renforcement de la coopération

régionale et internationale en matière de recherche et de développement technologique, y compris par la création d'un mécanisme de financement. L'Afrique espère collaborer avec des partenaires pour concevoir un cadre mondial en matière de technologies et de transfert des compétences, qui tiendrait compte des caractéristiques et situations spécifiques de la région.

36. Si l'appui aux pays à revenu intermédiaire est crucial, il est important d'avoir à l'esprit l'importante diversité de ces pays et les besoins spécifiques des États d'Afrique classés dans cette catégorie. De plus, les pays les moins avancés d'Afrique devraient recevoir l'attention voulue dans le cadre de développement mondial. Enfin, le Groupe des États d'Afrique est conscient du potentiel de la culture en tant que catalyseur et moteur du développement durable et la considérera comme un objectif distinct ou une question transversale dans le programme de développement pour l'après-2015. Le Groupe des États d'Afrique souligne la nécessité de respecter la diversité culturelle et de préserver les connaissances traditionnelles dans le cadre de développement mondial.

37. **M. González Soca** (Cuba), parlant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que la CELAC accorde une grande importance au débat intergouvernemental sur les pays à revenu intermédiaire, car la majorité de ses membres appartiennent à cette catégorie. La déclaration adoptée à la Conférence de haut niveau sur les pays à revenu intermédiaire, qui s'est tenue au Costa Rica en juin, contribuera au débat sur la coopération avec ces pays dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Ce programme doit veiller à ce que les pays à revenu intermédiaire, qui doivent relever des défis redoutables en matière de développement, soient ni considérés comme des «nouveaux donateurs», ni chargés de responsabilités excessives. Les engagements des pays développés envers les pays en développement, y compris s'agissant des annonces non concrétisées d'aide publique au développement et des autres formes de coopération Sud-Sud, doivent être énoncés clairement dans le programme. La communauté internationale devrait appuyer la coopération Sud-Sud, mais ne pas considérer qu'elle remplace la coopération Nord-Sud. De plus, le programme devrait comporter des propositions pour que les pays à revenu intermédiaire continuent à bénéficier de la coopération internationale

pour le développement et qu'on cherche à résoudre leurs défis spécifiques qu'ils rencontrent sur la voie du développement durable.

38. Les organismes des Nations Unies devraient continuer à jouer un rôle pour répondre aux besoins particuliers de tous les pays en développement, dont les pays à revenu intermédiaire et les aider à atteindre leurs objectifs. La présence physique des organismes, fonds et programmes dans les pays à revenu intermédiaire d'Amérique latine et des Caraïbes, y compris dans les pays aux échelons supérieurs des revenus intermédiaires, sera vitale et conforme au principe de l'universalité. Il faudra prendre des mesures à tous les niveaux afin de mettre en place un plan d'action interorganisations sur la coopération avec les pays à revenu intermédiaire et un mécanisme de coordination en vue de rationaliser les activités à l'échelle du système dans ce domaine.

39. **M. Sinhaseni** (Thaïlande), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit qu'un partenariat mondial renouvelé et un système multilatéral plus efficace et inclusif, dont l'Organisation des Nations Unies occuperait le centre, sont nécessaires pour relever le défi de la mondialisation et promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance. Si les échanges internationaux peuvent être un puissant catalyseur de réalisation des objectifs socioéconomiques, le commerce n'aboutit pas toujours au développement durable. Des politiques efficaces sont nécessaires pour promouvoir un commerce et des investissements libres et efficaces, réduire les mesures non tarifaires et relier les producteurs aux débouchés mondiaux. Constatant l'importance d'un système commercial mondial fondé sur des règles, M. Sinhaseni prie les États de faire preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour aboutir à des résultats profitables pour tous les pays lors de la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'intégration économique par le commerce et l'investissement a été un moteur essentiel de la croissance et du développement économique des pays de l'ASEAN. La création de la communauté économique de l'ASEAN en 2015 sera un nouveau stimulant du redressement économique mondial.

40. Les seuls échanges ne suffisent pas à garantir l'ouverture à tous et la durabilité du développement. Un appui politique et institutionnel cohérent est également essentiel et il faudrait prendre en compte les

besoins et les situations spécifiques de tous les pays en développement. On voit donc bien que le rôle de l'ONU et des institutions financières internationales doit être renforcé, pour aider les pays en développement et promouvoir la gouvernance économique mondiale.

41. Bien que la science, la technique et l'innovation joueront un rôle vital pour relever les défis de la mondialisation dans l'après-2015, de nombreux pays en développement ne disposent toujours pas de moyens bon marché d'accéder à la technologie, en particulier aux TIC. Le régime technologique international devrait compléter les objectifs de développement durable de l'ONU et il conviendrait de concevoir des mécanismes internationaux de transfert efficace des technologies, y compris entre pays en développement.

42. Un cadre stratégique rigoureusement défini de coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire et d'amélioration de la coordination avec le système des Nations Unies sera essentiel. La coopération devrait être axée sur la reformulation des stratégies de développement de ces pays, afin d'éviter les pièges liés au revenus moyens et d'assurer une croissance économique soutenue. Davantage d'activités devraient être entreprises dans les domaines de coopération essentiels, telles que l'économie novatrice, l'amélioration du capital physique et humain et la recherche et le développement.

43. L'ASEAN est consciente du rôle important de la culture dans la réalisation du développement durable et des objectifs du Millénaire pour le développement et se félicite des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, notamment par l'entremise de l'UNESCO, pour renforcer les moyens des États Membres dans ce domaine. Le Forum mondial sur la culture qui se doit se tenir en novembre en Indonésie enrichira les débats sur les incidences de la culture sur le développement durable.

44. Enfin, l'ASEAN appuie le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement et est certaine que la communauté internationale prendra davantage conscience des relations entre les migrations et le développement durable et que celles-ci seront dûment prises en compte dans les priorités thématiques pour l'après-2015.

45. **M^{me} Choudhry** (Inde) dit que la mondialisation, si elle a créé des richesses et des possibilités, s'est également accompagnée d'un degré élevé d'instabilité

et d'insécurité. En outre, les profits de la mondialisation n'ont pas été partagés équitablement et ses coûts ont été disproportionnés pour certains, ce dont témoigne la crise financière et économique mondiale. La gestion efficace de la mondialisation est un élément essentiel du programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, l'intervenante souligne la nécessité de structures de gouvernance mondiale ouvertes, démocratiques et participatives et l'importance de la réforme des institutions multilatérales, de manière à ce que les pays en développement puissent davantage participer aux structures de prise de décision.

46. La gestion des biens publics mondiaux, de manière à équilibrer les besoins et les responsabilités de nations se trouvant à des stades divers de développement et à assurer le partage équitable des ressources, est un élément essentiel de la mondialisation. Les pays doivent s'employer à adopter une culture de frugalité et à réduire le gaspillage.

47. Les migrations internationales constituent une caractéristique constante de la mondialisation et doivent être gérées de manière à en optimiser les avantages, aussi bien pour les pays en développement que les pays développés. Enfin, le programme de développement pour l'après-2015 doit rester axé sur l'existence d'une croissance économique soutenue et inclusive, dont l'objectif primordial sera l'élimination de la pauvreté. Pour mobiliser les forces positives de la mondialisation, ce programme doit chercher à instaurer un environnement économique international porteur, à améliorer les flux d'aide et d'investissement, à mettre en place un système commercial multilatéral propice et à renforcer le cadre de transfert des techniques.

48. Pour conclure, l'intervenante rappelle que l'Inde appuie sans réserve une approche du développement tenant compte des cultures et inclusives, favorable à la diversité et promouvant le respect mutuel.

49. **M. Haniff** (Malaisie) dit que la mondialisation a accru les débouchés pour les exportations malaisiennes mais s'est également accompagnée d'effets néfastes. La mondialisation devrait être gérée de manière à répondre aux besoins spécifiques des pays et des peuples les plus vulnérables et de maintenir ces pays au centre du cadre mondial de développement.

50. Les efforts nationaux de promotion du développement socioéconomique doivent être appuyés par un environnement international porteur. Les pays

où la puissance économique ou les capacités institutionnelles font défaut, en particulier les pays les moins avancés, devraient être appuyés par le système économique international. En outre, la prise de décision au niveau international devrait être plus démocratique et participative, pour que les pays en développement fassent davantage entendre leur voix. Une croissance économique soutenue, inclusive et équitable est essentielle pour corriger les incidences négatives de la mondialisation. Les pays en développement bénéficieront également d'un renforcement des capacités grâce à la formation et au transfert de technologies, à la réforme du commerce moyennant l'achèvement immédiat du cycle de Doha et à la création d'un environnement international porteur, en particulier grâce à la réforme du système financier international.

51. La Malaisie tente de renforcer la science, la technique et l'innovation en raison de leur importance pour la mise en œuvre de sa Vision 2020. Les nouvelles politiques nationales relatives à la science, à la technique et à l'innovation pour 2013-2020 concernent tous les secteurs de l'économie et ont été formulées dans le cadre de divers programmes de transformation, l'objectif ultime étant de faire de la Malaisie un pays scientifiquement avancé.

52. Enfin, le cadre institutionnel mondial de développement doit mieux réagir aux évolutions mondiales rapides et intervenir de manière unifiée et pluridimensionnelle face à la mondialisation. La Malaisie demande un partenariat universel et véritable entre États Membres, sur un pied d'égalité, qui tienne compte des principes que sont les responsabilités communes et différenciées, la solidarité, la maîtrise nationale, le respect mutuel et la responsabilité mondiale.

53. **M. Momen** (Bangladesh) dit que la mondialisation a creusé l'écart entre les pays les moins avancés et les autres pays en développement. Pour empêcher l'aggravation de ces inégalités et assurer l'intégration des pays les moins avancés dans une communauté mondiale interdépendante, les partenaires de développement doivent honorer les engagements qu'ils ont pris envers ces pays dans des domaines tels que l'accès aux débouchés, la facilitation des échanges et les migrations. L'Organisation des Nations Unies devra également jouer un rôle critique en favorisant un développement tangible dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance.

54. Le Bangladesh s'adapte bien à la mondialisation. La science, la technique et l'innovation jouent un rôle important dans sa stratégie nationale de développement; en particulier par le biais de l'initiative «Bangladesh numérique». Le Bangladesh est presque autosuffisant dans le domaine de l'alimentation et a réduit de plus de moitié la pauvreté, grâce à l'emploi de techniques appropriées. Toutefois, nombre des pays les moins avancés sont très en retard en matière de science et de technique et ont besoin de l'appui de la communauté internationale. La banque des techniques et des mécanismes d'appui en matière de science, de technique et d'innovation pourrait jouer un rôle important et l'intervenant demande à tous les partenaires de développement, aux autres pays en développement, au secteur privé et aux entrepreneurs de permettre aux pays les moins avancés de brûler plus facilement les étapes, afin d'améliorer leur capacité de production.

55. Rappelant que le Mouvement pour la langue de 1952 s'est transformé graduellement en combat politique pour l'autonomie et l'indépendance, l'intervenant rappelle que la culture est indissociable de l'édification de la nation bangladaise. La culture concerne toute la gamme des activités relatives au développement durable. Le Bangladesh accueillera toute suggestion constructive concernant l'établissement d'un objectif de développement intégré concernant la culture, dans le cadre de développement pour l'après-2015.

56. **M. Meza-Cuadra Velásquez** (Pérou) dit que la culture est un important phénomène transversal, qui accélérera la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, y compris en modifiant les habitudes de consommation et de production. Appelant l'attention sur la nécessité d'être conscient de la diversité culturelle et d'incorporer la culture dans les politiques et stratégies de développement, l'intervenant se félicite des progrès réalisés dans l'intégration de la culture dans le programme de développement des Nations Unies et évoque les recommandations de la Déclaration de Hangzhou consistant à placer la culture au cœur des politiques de développement durable. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire s'agissant du rôle de la culture en tant que catalyseur et moteur du développement durable. Un groupe des amis de la culture et du développement a été constitué lors d'une réunion tenue en septembre avec la Directrice générale de

l'UNESCO. L'adoption, par la Deuxième Commission, d'une résolution sur la culture et le développement durable faciliterait l'intégration de la culture dans le nouveau programme de développement

57. **M. Pisarevich** (Biélorus) dit que les manifestations qui ont eu lieu en 2013, dont la Conférence de haut niveau sur les pays à revenu intermédiaire au Costa Rica, la Conférence régionale sur la conception du développement durable des pays à revenu intermédiaire de la Communauté d'États indépendants et d'Europe de l'Est et du Sud, tenue au Belarus, ont appelé l'attention sur le fait qu'il est nécessaire que les organismes des Nations Unies maintiennent leur assistance à ces pays. Puisque les deux tiers des pauvres du monde vivent dans les pays à revenu intermédiaire, les succès dans la réalisation des OMD dépendront largement des progrès de ces pays. Le creusement des inégalités internes, conséquence de la mondialisation inégale sur le territoire national et de la montée de la pauvreté constitue un problème particulier pour les pays à revenu intermédiaire. De plus, ces derniers sont particulièrement vulnérables aux facteurs externes; la crise financière et économique mondiale a entraîné un important déclin de leurs exportations et de l'investissement et du crédit étranger, ce qui a accru leur dette à long terme.

58. Il faut faire davantage pour promouvoir une approche systématique à la coopération avec les pays à revenu intermédiaire, notamment en établissant un plan d'action complet des Nations Unies, comme cela est demandé dans la Déclaration de la Conférence de haut niveau sur les pays à revenu intermédiaire. Ce plan devrait essentiellement viser à l'adoption d'une approche plus coordonnée envers les pays à revenu intermédiaire dans le système des Nations Unies et à élaborer des principes directeurs précis sur les rapports du système des Nations Unies avec un groupe de pays aussi divers. M. Pisarevich espère que le projet de résolution sur la coopération pour le développement avec les pays à revenu intermédiaire contribuera notablement à la réalisation de cet objectif.

59. **M. Zhao Xinli** (Chine) dit que la Chine se félicite des récents travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement. L'innovation scientifique et technologique est un volet stratégique du rêve chinois, qui cherche à revitaliser la nation, à stimuler l'activité économique et à rendre le pays plus fort. La communauté internationale devrait donner la priorité à l'innovation scientifique et

technique dans le programme de développement pour l'après-2015 pour relever les défis mondiaux; la Chine souscrit aux initiatives du Secrétaire général visant à favoriser l'innovation scientifique et technique, notamment en créant un mécanisme des Nations Unies à cet effet;

60. La communauté internationale doit s'employer à utiliser les innovations scientifiques et techniques aux fins du développement économique et social. Des objectifs réalisables, prévoyant un rôle de premier plan pour l'innovation scientifique et technique, dont les TIC, devraient être recensés dans le programme de développement pour l'après-2015. La communauté internationale doit renforcer la coordination dans les domaines des innovations scientifiques et techniques et tenter d'intensifier les capacités des pays en développement dans ce domaine, y compris en fournissant une assistance technique accrue et en honorant les engagements pris. Il faudrait faire davantage pour favoriser l'ouverture et la coopération en ce qui concerne les innovations scientifiques et techniques et établir un mécanisme équilibré et efficace de transfert de technologies et de protection des droits de propriété intellectuelle. Il conviendrait notamment à cet égard de réduire ou d'éliminer les restrictions inutiles à l'importation et à l'exportation des techniques de pointe. Enfin, en sa qualité de grand pays en développement, la Chine demeure attachée à l'ouverture de son secteur économique et scientifique et au renforcement de la coopération internationale pour surmonter des défis communs.

61. **M^{me} Camacho** (Mexique) dit que l'inclusion devrait être un principe fondamental du programme de développement pour l'après-2015, pour faciliter la participation active des pays les plus vulnérables. La mesure de la pauvreté et de l'inégalité ne devrait pas se limiter au produit national brut, mais porter sur d'autres éléments, pour refléter la situation socioéconomique et culturelle, notamment celle des pays à revenu intermédiaire. Une telle approche permettrait de recenser les priorités de coopération avec les pays à revenu intermédiaire dans l'objectif d'éliminer la pauvreté, d'améliorer la gouvernance, de réduire les inégalités économiques et sociales et de renforcer l'aptitude de certains de ces pays à fournir une coopération Sud-Sud.

62. La science, la technique et l'innovation à tous les niveaux, ainsi que la culture jouent un rôle important dans la réponse aux défis de développement. La

désignation de l'année 2015 comme Année internationale de la lumière et des techniques utilisant la lumière, que le Mexique encourage, sensibilisera aux avantages des techniques de la lumière dans divers domaines, mobilisera le système des Nations Unies pour qu'il rassemble les spécialistes dans le monde entier et promeuve la coopération entre la communauté scientifique et les responsables des politiques de développement. La célébration de cette année permettra de garantir que le programme de développement pour l'après-2015 soit pluridimensionnel, prenne en compte les incidences des techniques sur le développement et renforce les capacités nationales en matière d'innovation, de couverture et d'accès.

63. **M. Traoré** (Sénégal) dit que, comme l'Assemblée générale l'a reconnu dans sa résolution 65/1 « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement » la culture contribue à l'enrichissement de l'humanité et est un facteur de croissance économique, d'intégration sociale et d'atténuation de la pauvreté. Face à la persistance des défis économiques et sociaux dans le monde, les paradigmes de développement doivent être révisés du point de vue de la préservation et de la promotion de la culture.

64. M. Traoré se félicite de ce que le multilinguisme, le dialogue sur la culture et l'alliance des civilisations ont été placés au cœur du programme de développement des Nations Unies. Il appelle l'attention sur l'appui que le Sénégal reçoit de l'UNESCO, y compris dans le cadre de deux importants projets, axés sur la culture, qui ont des incidences directes sur le développement local. Enfin, il espère que la réunion de haut niveau sur la culture et le développement qu'il est prévu de tenir avant 2015 permettra d'accorder à la culture la place qui lui revient dans le processus de développement.

65. **M. Okafor** (Nigéria) dit que la mondialisation, si elle a créé des possibilités et des avantages immenses, présente un certain nombre de défis qu'il faudra aborder dans les débats sur le programme de développement pour l'après-2015. Les relations entre la mondialisation, l'élimination de la pauvreté et le développement durable doivent être prises en compte. L'Organisation des Nations Unies, instance inclusive en matière de développement et de mondialisation, devrait continuer à renforcer la coopération multilatérale et à promouvoir la coordination et la

cohérence multilatérales dans la mise en œuvre des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, dont les OMD.

66. Constatant l'importance de la science, de la technique et de l'innovation pour la mondialisation, M. Okafor dit que la communauté internationale devrait s'attaquer aux obstacles persistants en matière de technique et de capacité d'innovation dans les pays en développement, notamment en favorisant la coopération Sud-Sud. Les pays du Sud devraient certes tenter d'attirer davantage d'investissements étrangers directs dans les secteurs orientés vers les technologies, mais le défi réel, mobiliser des ressources financières suffisantes aux fins du progrès technique des pays en développement, devrait être traité dans le programme de développement pour l'après-2015. L'intervenant souligne la nécessité de prendre systématiquement en compte l'égalité entre hommes et femmes dans l'élaboration des politiques relatives à la science, aux techniques et à l'innovation et demande à la communauté mondiale de promouvoir des innovations en faveur des pauvres, en particulier des innovations agricoles qui permettraient une démarginalisation économique.

67. On ne saurait sous-estimer le rôle crucial de la culture dans le développement durable. La mondialisation doit chercher à préserver la diversité et à renforcer le développement local, en tenant compte des valeurs et des identités traditionnelles. Constatant que les nations industrialisées ont pris avantage de la libéralisation des échanges au détriment des autres pays, l'intervenant réaffirme que le Nigéria est favorable à l'achèvement rapide du cycle de Doha et à l'établissement de règles communes mais différenciées. Un système commercial multilatéral équitable universel, reposant sur des règles et non-discriminatoire, favoriserait la croissance et le progrès économique des pays en développement. Le renforcement des capacités dans les secteurs non commerciaux ainsi que dans les secteurs orientés vers l'exportation sera également important.

68. Le Nigéria enregistre des progrès notables sur la voie de l'intégration économique mondiale grâce à sa politique de privatisation et joue un rôle fondamental dans les efforts du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique en matière de lutte contre le sous-développement, le chômage, la pauvreté et la corruption. Il reste un ferme partisan de la coopération Sud-Sud, a demandé un appui en vue de mettre

concrètement en œuvre le Système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie et participe à un programme d'échanges scientifiques et techniques destiné aux spécialistes de pays d'Afrique.

La séance est levée à 13 heures.